

MC/je

Berne, le 25 août 1967

Notice pour le Chef du Département

copie - Division des affaires administratives
- Service de la coopération technique
- Service Ouest

Attitude de notre ambassade à Athènes
lors de l'expulsion de Grèce de Mlle K ö n i g

J'ai pris contact téléphoniquement avec M. Cuttat au sujet de l'expulsion de Grèce de Mlle König. Je lui ai dit que le Chef du Département avait reçu une lettre de M. le Conseiller national Bringolf. Comme celui-ci reproche à l'ambassade de n'avoir pas fait tout ce qu'elle aurait pu pour éviter l'expulsion de Mlle König, nous désirions avoir son point de vue. Il m'a donné les renseignements suivants:

M. Cuttat connaissait Mlle König depuis longtemps. Il l'apprécie et considère qu'elle est une personne de valeur. Son travail a été excellent. Cependant, elle a manifesté trop ouvertement une position antigouvernementale. M. Cuttat lui avait expliqué qu'elle-même et son équipe devaient observer une attitude plus neutre. Mlle König avait semblé vouloir se ranger à ces conseils vis-à-vis des autorités grecques. M. Cuttat a toujours pris la défense de Mlle König.

Notre ambassadeur a donc été surpris de recevoir une note du Ministère des affaires étrangères lui notifiant l'expulsion de Mlle König. Il a aussitôt exprimé son étonnement. Il a estimé cependant que la décision des autorités grecques d'éloigner Mlle König était irrévocable. N'espérant pas obtenir qu'elle puisse demeurer en Grèce, il a considéré qu'une protestation n'aurait pour effet que d'accélérer son départ. Il chercha à atténuer la mesure en demandant que Mlle König puisse quitter la Grèce sur rappel de son organisation, et non pas à la suite d'un arrêté d'expulsion. Ses démarches dans ce sens ont abouti et ainsi une expulsion formelle a pu être évitée.

Dodis



Michel